

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Envoyé en préfecture le 07/04/2022 Reçu en préfecture le 07/04/2022 Affiché le ID : 074-200070852-20220329-CIAS_03_2022-DE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N ° CIAS-03/2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 15/03/2022 Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Sandrine TASSET MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Chantal FIGUET Absents excusés : Mme Marie-Antoinette SIMON M. Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.	

FINANCES – Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2021 sur le Budget Principal CIAS

Vu la délibération n° CIAS-01/2022 du 29/03/2022 approuvant le compte de gestion de l'année 2021 du Budget Principal CIAS,

Vu la délibération n° CIAS-02/2022 du 29/03/2022 approuvant le compte administratif de l'année 2021,

Le Vice-Président rappelle que, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

- Le Conseil d'administration, après l'avoir examiné, constate que le compte administratif fait apparaître :
 - Un déficit de fonctionnement de 85.53 €
 - Un excédent d'investissement de 216 272.47 €

Après avoir entendu et constaté le compte administratif, le Vice-Président propose de procéder à l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2021.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

CONSTATE ET DECIDE d'affecter en 2022 les résultats de fonctionnement 2021 comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-83 454,83 €		216 272,47 €	0,00 €		132 817,64 €
FONCTIONNEMENT	763,83 €	763,83 €	-85,53 €			-85,53 €

APPROUVE l'affectation du déficit de la section de fonctionnement reportée en section de fonctionnement du budget 2022 :

- En section dépenses de fonctionnement (D 002) : 85.53 €
- Reporte en section recettes d'investissement (R001) : 132 817.64 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour Le Président,
 Le Vice-Président,
 M. André Gilles
 CHATAGNAT**




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification